

## La relation entre la vulgarisation agricole et la recherche agronomique dans l'expérience jordanienne

Abouali A.

in

Abdel Hakim T. (ed.).  
Les systèmes de vulgarisation dans les pays du sud-est de la Méditerranée : Egypte, Liban, Syrie, Jordanie : synthèse des actes du séminaire du Caire

Montpellier : CIHEAM  
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(3)

1994  
pages 3-9

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=94400016>

To cite this article / Pour citer cet article

Abouali A. La relation entre la vulgarisation agricole et la recherche agronomique dans l'expérience jordanienne. In : Abdel Hakim T. (ed.). *Les systèmes de vulgarisation dans les pays du sud-est de la Méditerranée : Egypte, Liban, Syrie, Jordanie : synthèse des actes du séminaire du Caire*. Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 3-9 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(3))



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# La relation entre la vulgarisation agricole et la recherche agronomique dans l'expérience jordanienne

**Ahmed Hassan Abouali**

Centre National de la Recherche Agronomique, Amman (Jordanie)

---

---

La superficie totale du Royaume jordanien est de 89 000 km<sup>2</sup>. 90 % de cette superficie forment une zone soumise à un climat désertique ou semi-désertique où le niveau de pluviométrie ne permet aucune forme de culture.

L'agriculture concerne donc 10 % seulement de la superficie totale : une agriculture en sec (pluviale) dans les régions arides ou semi-arides et une agriculture irriguée dans les régions où se trouvent des ressources hydrauliques permanentes.

Le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie jordanienne. Il est la source de revenu principale de 20 % des habitants et occupe 12 % de la population active. Il contribue à l'amélioration de la balance commerciale et à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Le produit brut agricole a progressé durant ces dernières années, même si la croissance réalisée était inférieure aux objectifs prévus dans les différents plans de développement<sup>1</sup>.

En Jordanie, les ressources limitées en terre et en eau exigent une gestion qui puisse les optimiser, ainsi qu'une politique de recherche et de développement agricole valorisant les ressources alternatives.

Les ressources humaines sont parmi les principaux facteurs du développement agricole. Le développement du secteur agricole est lié, entre autres, au niveau social et culturel des agriculteurs qui conditionne l'introduction et l'adoption de nouvelles technologies. D'où l'importance de la vulgarisation, activité qui s'intéresse au facteur humain.

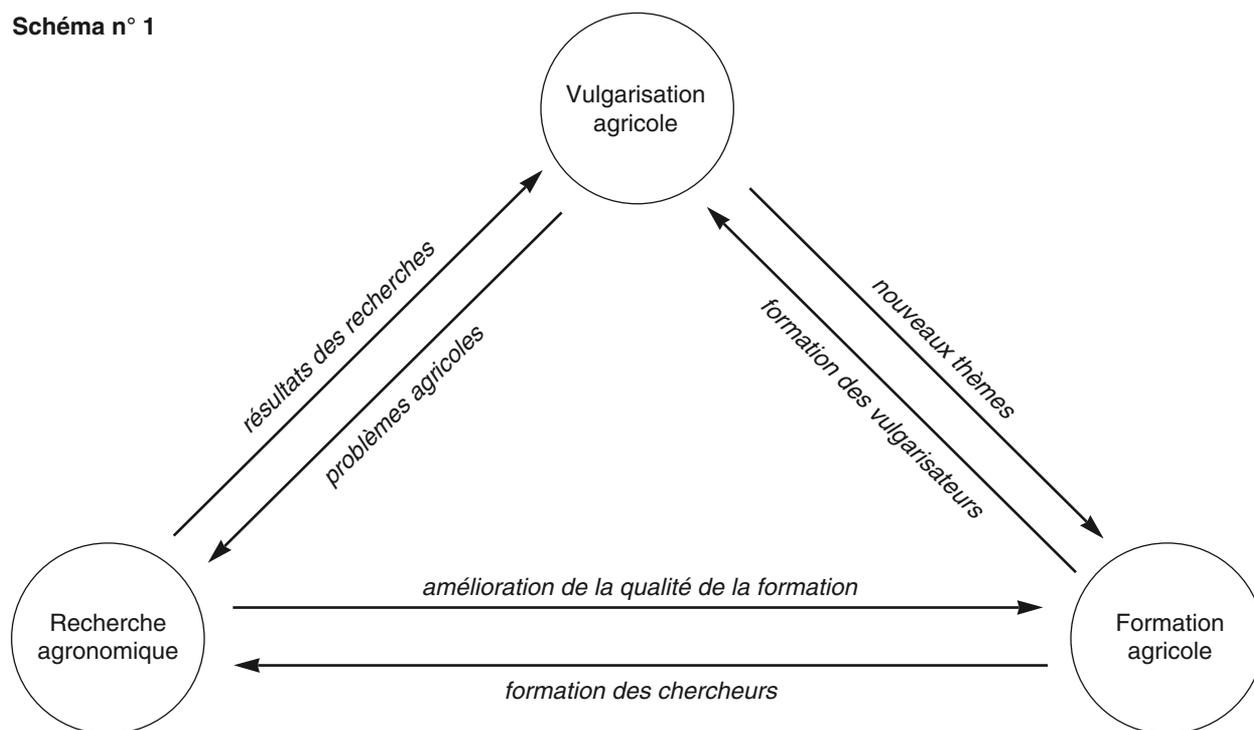
La relation vulgarisation – recherche – formation, et la valorisation de chacune de ces trois activités, ont toujours été au centre de nombreuses interrogations sur le développement.

## I – La relation entre la vulgarisation et la recherche agronomique

La nécessité d'une relation entre la vulgarisation et la recherche agronomique est une évidence admise par tous les chercheurs. Toutefois, les théories divergent quand au type de ces relations et certains vont jusqu'à proposer que les vulgarisateurs soient eux-mêmes impliqués dans la recherche appliquée (dans les champs d'expérimentation, les fermes pilotes, etc.). Ce qui est, bien entendu, en contradiction avec les méthodes de collecte des données utilisées par les chercheurs dans le cadre de leurs investigations<sup>2</sup>.

Dans les premières phases du développement agricole, on peut supposer que la vulgarisation agricole fonctionne sans les apports de la recherche agronomique, mais cet état ne peut durer. De même, le chercheur peut réaliser un objectif académique sans compter sur la vulgarisation, mais ne peut pas faire de la recherche appliquée sans la vulgarisation.

Schéma n° 1



Le schéma ci-dessus, qui résume la relation d'échange entre la recherche, la vulgarisation et la formation<sup>3</sup>, montre que la vulgarisation agricole joue un rôle important dans la formation et la recherche. Elle ouvre de nouveaux horizons en soulevant de nouvelles questions et en permettant d'expérimenter les résultats des recherches.

Au cours d'un colloque sur « Les politiques agricoles » (Amman, juin 1991), les recommandations suivantes ont été émises :

- transformer le Centre National de la Recherche Agronomique et de Transfert de Technologie en « Centre national de la recherche agronomique » ayant une autonomie financière et administrative ;
- faire en sorte que la recherche agronomique tienne compte :
  - a) de l'environnement et du milieu naturel pour élaborer des programmes de développement adéquats ;
  - b) des objectifs de développement agricole dans les programmes de recherche ;
  - c) de l'efficacité et de la rentabilité économique pour augmenter la production ou baisser les coûts ;
  - d) de la mise en place d'un système cohérent et intégré de diffusion des résultats des recherches, afin d'offrir l'infrastructure nécessaire et d'encourager les agriculteurs à appliquer les nouvelles technologies ;
  - e) de la création d'une direction centrale de vulgarisation et de formation au ministère de l'Agriculture et de la mise à sa disposition de cadres, de techniciens et de moyens financiers nécessaires ;
  - f) de l'orientation des programmes de formation spécialisés et de la formation supérieure dans les universités jordaniennes afin de satisfaire les besoins du secteur agricole en coordination avec le ministère de l'Agriculture.

## II – L'évolution de la structure organisationnelle de la vulgarisation et de la recherche

Le ministère de l'Agriculture jordanien a connu plusieurs réformes. L'historique de ces réformes permet de comprendre l'évolution de la relation entre la vulgarisation et la recherche, ainsi que l'évolution de l'importance relative de la vulgarisation.

Le service de vulgarisation agricole existe en Jordanie depuis 1953. Il a évolué jusqu'à devenir une des directions du ministère de l'Agriculture. On peut résumer les étapes de cette évolution en soulignant la relation avec la recherche agronomique.

## 1. L'organisation du ministère de l'Agriculture

**Avant 1970.** Le ministère de l'Agriculture était organisé en cinq directions centrales, dont une direction de la vulgarisation et une autre de la recherche, ce qui signifie qu'il consacrait 40 % de ses moyens à la vulgarisation et à la recherche. L'organisation de ces deux directions était symétrique : à un service spécialisé dans la protection des plantes à la direction de la recherche, correspondait un service similaire à la direction de la vulgarisation.

**En 1971.** La direction de la recherche et celle de la vulgarisation fusionnent tout en augmentant à sept le nombre total de directions centrales au ministère. L'importance relative des moyens affectés à la recherche et à la vulgarisation diminue de 40 % à 14.3 %.

La nouvelle direction se compose de deux services :

- ❑ le service de la recherche (organisé en plusieurs sections, chacune chargée simultanément de la recherche et de la vulgarisation) ;
- ❑ le service de la vulgarisation (dont le nombre de cadres a diminué, et qui a conservé une petite équipe de techniciens et vulgarisateurs chargés de la formation, de la communication, de l'organisation des expositions, etc.).

**En 1976.** Le ministère de l'Agriculture comprend toujours sept directions centrales, dont une direction de la recherche et de la vulgarisation. Toutefois, cette direction passe de deux à cinq services (quatre pour la recherche et un pour la vulgarisation). Ainsi, 20 % seulement des moyens de la direction sont affectés à la vulgarisation tandis que les activités de vulgarisation sont supprimées dans les services chargés de la recherche.

**En 1985** est créé le Centre National de la Recherche Agronomique et du Transfert de Technologie. Ce centre, chargé de la recherche et de la vulgarisation, a été rattaché à un des trois services de la direction des projets – l'une des sept directions centrales du ministère. Par conséquent, la vulgarisation ne bénéficiait plus que de 5 % des moyens du ministère. Composé de cinq services, dont un de recherche agronomique et un de vulgarisation, le Centre n'a guère favorisé la vulgarisation dont le service est demeuré sans cadres.

**En 1990.** Le Centre National de la Recherche Agronomique a été mis sous la tutelle directe du ministre de l'Agriculture, comme l'une des quinze directions que comptait à cette époque le ministère. Le poids relatif de la vulgarisation représentait environ 7 % de l'organisation administrative du ministère.

## III – La création d'une direction de la vulgarisation agricole

Cette direction, créée au ministère de l'Agriculture en 1992, est composée de quatre services : (1) le service technique, (2) celui de la formation, (3) celui de l'information et de la communication, (4) celui de l'évaluation. Elle a pour fonctions :

1. l'élaboration des politiques de vulgarisation dans le cadre des politiques générales du développement agricole ;
2. la transmission des informations techniques aux agriculteurs ;
3. la collaboration avec le Centre National de la Recherche Agronomique et les autres instances compétentes pour la recherche de solutions aux problèmes des agriculteurs ;
4. l'analyse des conditions socio-économiques de la production agricole et des producteurs afin de dégager des groupes homogènes (ce qui permet de traiter les problèmes propres à chaque groupe de manière adéquate) ;
5. l'organisation de stages de formation pour les différents groupes de producteurs ;
6. le suivi et l'évaluation des pratiques et des innovations des agriculteurs ;
7. l'information aux agriculteurs sur les différents services proposés par le ministère de

- l'Agriculture et les autres instances compétentes, ainsi que sur l'accès à ces services ;
8. la coordination avec les instances chargées de la commercialisation des intrants agricoles afin d'en assurer la disponibilité à temps ;
  9. l'élaboration des programmes de formation des vulgarisateurs en collaboration avec les instances compétentes ;
  10. la mise en place des études nécessaires pour l'évaluation des programmes de vulgarisation ;
  11. la coordination des activités avec toutes les institutions publiques et privées qui interviennent auprès des producteurs ;
  12. la formation de l'opinion publique agricole pour contribuer au développement agricole ;
  13. la publication de rapports de synthèse sur les activités du service de vulgarisation (succès, échecs, difficultés rencontrées et propositions pour les surmonter).

### **Les fonctions des quatre services de la Direction de la vulgarisation**

#### **Le service technique**

- collecte des informations techniques – les plus récentes dans tous les domaines de la production agricole (végétale et animale) – à diffuser parmi les agriculteurs et auprès des structures de vulgarisation dans les différentes régions ;
- maintien de relations permanentes avec le Centre National de Recherche Agronomique afin d'obtenir les résultats de recherches publiés ;
- recueil d'informations (en provenance des différentes régions agricoles) sur les problèmes rencontrés par les agriculteurs et leur transmission aux services de recherche en vue de solutions ;
- mise en place d'un système de documentation pour la gestion des documents et des informations disponibles.

#### **Le service des programmes et de la formation**

- Etude et coordination des programmes de vulgarisation proposés par les structures régionales, mobilisation des moyens nécessaires pour ces programmes, suivi et évaluation de l'exécution des programmes ;
- préparation et exécution des campagnes d'information ;
- évaluation des performances des programmes de vulgarisation en collaboration avec le service d'évaluation ;
- élaboration de programmes annuels de formation du personnel de la vulgarisation en fonction des besoins identifiés ;
- étude des propositions de programmes de formation des producteurs, sélection des programmes adéquats et suivi de leur mise en place ;
- mobilisation des moyens nécessaires pour la mise en place des programmes de formation ;
- élaboration et mise en place d'une politique de développement des ressources humaines dans la vulgarisation agricole ;
- publication d'un bulletin d'information des vulgarisateurs diffusant les informations et les connaissances techniques les plus récentes.

#### **Le service d'information**

- collaboration et coordination avec les médias (radio, télévision, presse locale) pour la préparation et la production de programmes, d'articles ou de reportages s'adressant au monde rural ;
- obtention et coordination du soutien des médias pour les campagnes de vulgarisation agricole ;
- diffusion de l'information sur les activités du ministère de l'Agriculture ;
- production ou supervision de la production (dans le cas où elle est confiée à une autre institution) de supports (écrits, audiovisuels) nécessaires pour les programmes de vulgarisation ;
- collaboration avec le service d'évaluation pour la sélection des supports et des moyens de communication à utiliser et évaluation de leur efficacité après utilisation.

### Le service d'évaluation

- évaluation des programmes et des moyens de la vulgarisation et des programmes de formation ;
- élaboration de propositions pour l'amélioration de l'efficacité de la vulgarisation ;
- élaboration de recommandations pour l'orientation des politiques de vulgarisation.

Dans le cadre de la Direction de la vulgarisation agricole, les fonctions du vulgarisateur ou de la vulgarisatrice ont été ainsi définies :

- exécuter des programmes de vulgarisation ;
- collecter des données et des informations sur les exploitations agricoles, les productions végétale et animale et les moyens de production ;
- recenser les problèmes et les difficultés rencontrés par les producteurs dans chaque région et transmission de ces problèmes au service régional de la vulgarisation ;
- collaborer avec les chercheurs dans les centres régionaux afin de faciliter la mise en place et le déroulement des programmes de recherche et de vulgarisation ;
- analyser les besoins des familles rurales et proposer des actions en vue de les satisfaire ;
- gagner la confiance des bénéficiaires de la vulgarisation ;
- informer les agriculteurs sur le rôle et les responsabilités du ministère de l'Agriculture, ainsi que sur sa politique et ses décisions ;
- informer les agriculteurs sur les services mis à leur disposition et les moyens d'y accéder ;
- suivre l'introduction de nouvelles technologies dans la région et de leurs résultats ; informer le chef du service régional de la vulgarisation ;
- valoriser des expériences innovantes des producteurs et les encourager à échanger ces expériences ;
- améliorer les connaissances agricoles des agriculteurs et leurs compétences techniques au moyen de stages de formation permanente, de rencontres professionnelles, etc.

La vulgarisation existe aussi au niveau régional, dans le cadre des directions agricoles régionales composées des services :

- de vulgarisation
- technique
- des parcours et des pâturages
- vétérinaire
- financier et administratif

Le service de vulgarisation s'occupe de :

- collecter et stocker les informations sur les exploitations agricoles et les productions agricoles ;
- recenser les problèmes des agriculteurs ;
- mettre en oeuvre les programmes de vulgarisation ;
- collaborer avec les centres régionaux de recherche.

## IV – La création du Centre National de Recherche Agronomique et de Transfert de Technologie (cf. schéma n° 2 )

Créé en 1985, le Centre a été mis sous la tutelle directe du ministre de l'Agriculture en 1993.

### Conseil d'administration

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Président      | Ministre de l'Agriculture                        |
| <input type="checkbox"/> Vice-président | Directeur général                                |
| <input type="checkbox"/> Membres        | Secrétaire général du ministère de l'Agriculture |
|   | Un représentant du ministère du Plan             |
|   | Un représentant du ministère de l'Irrigation     |
|   | Un professeur de la faculté d'Agronomie          |
|   | Un expert ou une personnalité scientifique       |

Les objectifs du Centre :

- mettre en place une politique de recherche agronomique ;
- orienter la recherche agronomique vers les objectifs du développement agricole (c'est-à-dire augmenter la production agricole – animale et végétale – et améliorer sa qualité), protéger les ressources naturelles agricoles, optimiser leur exploitation et préserver l'équilibre environnemental.

Les fonctions du Centre :

1. proposer et mettre en place les programmes de recherche agronomique ;
2. produire une technologie agricole adaptée aux conditions locales, la diffuser et la transmettre aux producteurs agricoles ;
3. assurer le transfert et la diffusion des technologies modernes aux vulgarisateurs et suivre les résultats de leur utilisation ;
4. améliorer les compétences et les performances des techniciens du secteur agricole et des vulgarisateurs par des stages de formation permanente et des rencontres scientifiques ;
5. effectuer les études de faisabilité des projets de développement agricole, les études d'impact des facteurs sociaux, économiques, politiques et financiers sur le secteur agricole ;
6. collaborer avec les institutions locales, régionales et internationales à la mise en oeuvre des programmes de recherche agronomique, et offrir des expertises et des services techniques dans le domaine de l'agriculture.

En conclusion, rappelons que la vulgarisation est une activité partagée administrativement de la manière suivante :

- une direction au ministère de l'Agriculture qui comporte quatorze directions centrales et dix-neuf directions régionales ;
- une direction au Centre National de Recherche Agronomique et de Transfert de Technologie qui comprend huit directions centrales et six centres régionaux.

## Notes

1. Royaume Jordanien Hachemite : *Plan de développement économique et social, 1986-1990*.
2. A. M. Omar : *Les principes de la vulgarisation agricole et son rôle dans le développement des sociétés rurales*. Edition Elnahda, 1965.
3. H. Z. El Kholy : *La vulgarisation agricole et son rôle dans la transformation du monde rural*. Le Caire, 1977.



Schéma n° 2. Organigramme du Ministère de l'Agriculture jordanien (octobre 1993)

